

## RÈGLEMENT DU CONCOURS : UN LOGO POUR LE PROJET « UN ARBRE POUR LA WALLONIE PICARDE »

Version provisoire – mise à jour le 24-11-2016

Le **Conseil de développement de Wallonie picarde** organise un concours pour la création du logo et de l'ambiance graphique de son projet "Un arbre pour la Wallonie picarde". L'asbl **Wallonie picarde** est en charge du bon déroulement de ce concours.

Ce logo sera utilisé pour **tous les supports de communication** du projet : site internet, courriers, flyers, affiches, etc.

- **Description succincte du projet**

Le **territoire** de la Wallonie picarde se compose de **23 communes** : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly et Tournai.



L'objectif de l'opération "Un arbre pour la Wallonie picarde" est de planter **un arbre par habitant** sur une période de **10 ans** (de 2015 à 2025) sur le territoire de la Wallonie picarde : soit **350.000** arbres.

Habitants, communes, entreprises, corps de métiers dits "verts", écoles d'horticulture et d'urbanisme, associations, experts, acteurs des secteurs économique, culturel et événementiel, etc., c'est tout un territoire et ses acteurs qui **se sont associés** pour contribuer cet **objectif commun**.

Plus qu'un projet qui viendrait s'ajouter aux initiatives déjà en place dans la région, la démarche se veut **fédératrice** et donc amplificatrice, en Wallonie picarde, de tous les projets et initiatives locales déjà existants.

Si vous souhaitez obtenir **plus de détails** sur les ambitions, la mise en œuvre, etc. du projet, vous trouverez, **en annexe**, divers documents de présentation.

- **Art. 1 : Conditions de participation**

Ce concours s'adresse exclusivement aux **jeunes** :

- de **moins de 30 ans**
- **résidant, étudiant ou travaillant** en Wallonie picarde

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

- **Art. 2 : Description des attentes**

- Le résultat attendu est un logo et une ambiance graphique **dans leur version définitive**. Ceux-ci doivent pouvoir être utilisés pour la conception du site, les actions de promotion et dans les courriers officiels dès leur désignation
- L'objectif est de créer un élément d'identification fort et rassembleur
- Les idées majeures qui devront transparaître dans le logo sont :
  - Mouvement **rassembleur**, agir **ensemble** pour atteindre un **objectif commun**
  - **Arbres – verdurisation** du territoire
  - Projet **ambitieux** : beaucoup d'arbres en 10 ans
  - À l'échelle de la **Wallonie picarde**
- Prévoir une version contenant le texte « Un arbre pour la Wallonie picarde »

- **Art. 3 : Pièces à remettre**

L'ensemble des pièces suivantes sont à fournir par le participant :

- Une proposition de logo et ambiance graphique : fichier image au format vectoriel (**.ai ou .svg**) et fichier image au format matriciel (**.pdf**)
- Quelques lignes explicatives sur la proposition

Le participant devra préciser ses nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail et, le cas échéant, école, section et année d'étude.

- **Art. 4 : Échéance**

Les candidats doivent adresser leur proposition de logo et d'ambiance graphique par e-mail à l'adresse **callandt@wapi2025.be** avant le **lundi 9 janvier** (23h59)

Seules les candidatures respectant ce délai seront retenues pour le concours.

- **Art. 5 : Désignation du lauréat**

Afin de désigner le lauréat, un jury sera constitué. Il sera composé de membres du comité de pilotage du projet.

La décision du jury est sans appel. Le jury s'octroie le droit de ne pas décerner le premier prix si les projets présentés ne correspondent pas aux idées souhaitées.

Le lauréat sera contacté par e-mail via l'adresse utilisée lors de l'envoi du logo par le candidat.

Le gagnant du concours recevra un prix de **250 €**.

• **Art. 6 : Réclamations**

- Tous les documents envoyés deviennent la propriété intégrale de l'organisateur. Les participants cèdent définitivement l'ensemble de leurs droits sur ces documents (droits d'auteur, reproduction, représentation, communication, adaptation, ...)
- L'asbl Wallonie picarde décline toute responsabilité en cas de perte, de retard d'acheminement ou de détérioration
- L'asbl Wallonie picarde n'est tenue de rembourser aucun frais résultant de l'élaboration ou de l'envoi des logos adressés
- La responsabilité de l'asbl Wallonie picarde ne saurait être engagée en cas de préjudice, de perte ou de déception subis par un personne du fait qu'elle participe ou qu'elle ne peut participer au concours.

Pour toutes informations relatives à la démarche territoriale Wapi, vous pouvez vous référer au site internet de l'asbl Wallonie picarde : <http://www.wapi2025.be/>

Adresse de contact :

asbl Wallonie picarde  
Camille BINTEIN  
Chargée de mission  
Rue de l'Échauffourée, 1 – 7700 Mouscron  
056/56.13.35  
[callandt@wapi2025.be](mailto:callandt@wapi2025.be)

Fait à Mouscron, le 24 novembre 2016